



# Actualités récentes

## Janvier 2025: Nouvelle circulaire Retailleau

Dans la continuité de la loi Darmanin de janvier 2024, cette circulaire met à bas les possibilités de régularisation exceptionnelle des étrangers au titre de la situation familiale ou du travail, telle que pratiquées jusqu'alors en application de la circulaire Valls.

Elle augmente la durée de séjour requise sur le territoire à 7 ans au lieu de 5 ans précédemment, voire 3 ans au titre du travail, pour pouvoir solliciter une régularisation à titre exceptionnel.

Elle rend quasi-impossible la régularisation d'une personne ayant subi une OQTF, exécutée ou pas, même datant de plusieurs années.

Elle impose des critères de maîtrise du français et de « respect des valeurs républicaines » qui permettent un total arbitraire de la part des préfectures dans l'examen des dossiers de demande de régularisation.

Alors même que la liste des métiers en tension, des plus restrictives et établies selon les seuls critères du patronat, n'est toujours pas actualisée, cette circulaire ferme la porte à toute possibilité de régularisation à des centaines de milliers de travailleuses et travailleurs sans-papiers qui font tourner des secteurs entiers de l'économie du pays, comme dans la logistique, le nettoyage, la restauration, le BTP, l'aide à la personne et bien d'autres.

La première conséquence de cette circulaire sera l'exploitation de ces personnes, contraintes à une clandestinité et donc une précarité renforcée, exclues de tous droits sociaux, de toutes les protections accordées aux autres salariées, et donc à la merci d'un patronat qui, de toutes façons, trouve son intérêt et ses profits dans l'exploitation des travailleurs-euses sans-titre.

source: <https://solidaires.org>. Extrait du communiqué du 24 janvier 2025

## 18 Juin 2025: Des « rafles » organisées par le Ministre de l'intérieur ?

Plus de 4 000 membres des forces de l'ordre mobilisées mercredi 18 et jeudi 19 juin pour mener des contrôles dans les gares et les bus à la recherche de « clandestins », annonce Bruno Retailleau

source: <https://www.lemonde.fr>. Extrait de l'article du 18 juin 2025

Le Gouvernement en stigmatisant toujours les étrangers et étrangères contribue à la banalisation de la parole et des actes racistes. C'est dans cette optique que le ministre de l'intérieur vient d'annoncer des opérations de contrôle dans les gares et les lieux de transports publics pour « lutter contre l'immigration irrégulière » qui s'apparentent à des "rafles".

Nos organisations, dénoncent cette escalade nauséabonde, visant des travailleurs et travailleuses qui se rendent sur le lieu de travail et qui aujourd'hui et demain, un peu plus que d'habitude, le feront la peur au ventre. Nous rappelons, qu'une partie des personnes étrangères sur notre territoire, sont sans titres de séjours à cause des durcissements successifs des politiques migratoires et des conditions de traitement de leur dossier. Les étranger.es ne viennent pas profiter de notre système social, ils et elles viennent travailler, dans les conditions les plus difficiles, la plupart du temps sans aucuns droits, tout en s'acquittant des cotisations et impôts.

source: <https://solidaires.org>. Extrait du communiqué du 18 juin 2025